



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle Politiques publiques**

LE PRÉFET

Rouen, le **07 FEV. 2024**

Le préfet de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le préfet maritime de la Manche et de
la mer du Nord
Division « action de l'État en mer »
BCRM Cherbourg – PREMAR MANCHE
CC01 – 50115 Cherbourg-en-Cotentin cedex

Objet : Accord sur les mesures de gestion liées à la pêche – DOCOB Baie de Seine orientale – Littoral augeron

Par courrier du 29 août 2023, vous sollicitez mon accord sur les mesures de gestion liées à la pêche maritime professionnelle du document d'objectifs (DOCOB) de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Baie de Seine orientale » et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Littoral augeron ».

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, dans lequel vous soulignez la concertation importante des usagers de la mer et du littoral concernés et l'implication forte des services de l'État, et plus particulièrement de la DIRM, je vous fais part de mon accord sur les mesures liées à la pêche prévues par le DOCOB.


Jean-Benoît ALBERTINI